

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
élus :

Séance ordinaire du 14 octobre 2024

.....23.....

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Conseillers en  
fonction :

.....23.....

Conseillers  
présents :

.....20.....

+ 2 procurations de vote

**Point 9 : Convention de partenariat – TAS (Théâtre Alsacien de Strasbourg) –  
Approbation**

La commune de Lampertheim, dans le cadre de sa politique culturelle et son souhait de développer et accompagner activement les actions en faveur de la langue alsacienne, a souhaité mettre en place différentes actions.

Pour une culture régionale en proximité et, le TAS étant disposé à assurer deux représentations en 2024, il est proposé de conventionner avec le TAS pour l'organisation de deux représentations, le samedi 16 et dimanche 17 novembre 2024, et pour lesquelles la commune apporterait une aide financière de 2 500 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet avec l'OLCA (délibération du 20 juin 2023)

Vu le projet de convention joint en annexe

..... se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'octroi de subvention – Théâtre Alsacien de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention joint en annexe,

**DECIDE** de verser une subvention de 2 500 € au Théâtre Alsacien de Strasbourg – 18, rue Broglie – 67000 STRASBOURG,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention de partenariat.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 14 octobre 2024

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim